Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Le 1er février 2020

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019. La position des comptes et de la caisse est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2019	au 31/12/2019
Compte chèque	5 715,32 €	1 025,15 €
Livret A	11 662,86 €	16 102,28 €
Caisse	392,44 €	394,11 €
Chèques en attente d'encaissement	- 3 974,76 €	- 1 652,15 €
Subventions notifiées mais non réglées		2 700,00 €
Provisions		-3 020,00 €
TOTAL	**13 795,86 €**	**15 549,39 €**

Excédent de l'exercice 2019	**1 753,53 €**

L'excédent sur **l'exercice comptable 2019 est de 1 753,53 €.**

Par vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er février 2020, le résultat 2019 sera affecté en réserves.

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en page 4 pour l'exercice comptable 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, il est comparé au budget prévisionnel voté lors de l'AG de janvier 2019.

Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous et sur les pages 5 à 7.

Fonctionnement

10 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring

➢ Cotisation FFTA :

En 2019, 113 licences ont été prises : 2 pour la saison 2018-2019 et 111 pour la saison 2019-2020. La part fédérale est payée par les archers au club qui le reverse à la FFTA (qui reverse elle-même une partie au comité régional et au comité départemental). En plus de ce montant, l'archer prenant l'assurance règle 0.25 € en plus.

	Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
Saison 2018-2019	1	Licence poussin	29,25 €	29,25 €
	1	Licence adulte découverte	21,75 €	21,75 €
	2	Assurance	0,25 €	0,50 €
Saison 2019-2020	3	Licence poussin	29,25 €	87,75 €
	45	Licence jeune	42,25 €	1 901,25 €
	1	Licence adulte sans pratique	34,75 €	34,75 €
	22	Licence adulte loisir	58,75 €	1 292,50 €
	40	Licence adulte compétition	67,75 €	2 710,00 €
	111	Assurance	0,25 €	27,75 €
	113		**TOTAL**	**6 105,50 €**

- Cotisation Club:

  Pour les saisons 2019-2020, la cotisation est de 60 € pour un adulte et de 50 € pour un jeune.
  Pour la saison 2019-2020, il y a 113 membres à l'association, soit deux de plus que de licences prises (archers ayant pris sa licence par l'intermédiaire d'un autre club).
  2 archers ont intégré le club entre janvier et août 2019 et se sont acquittés de la part club au tarif 2018-2019 de 60 € et 50 €, soit un montant de 110 € au total.

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
1	Cotisation jeune (en cours de saison 2018-2019)	50,00 €	50,00 €
1	Cotisation adulte (en cours de saison 2018-2019)	60,00 €	60,00 €
48	Cotisation jeune (saison 2019-2020)	50,00 €	2 400,00 €
65	Cotisation adulte (saison 2019-2020)	60,00 €	3 900,00 €
115		**TOTAL**	**6 410,00 €**

- Droit d'entrée :

  Le droit d'entrée est à régler au club la première année seulement, il s'élève à 25 € pour le 1er membre d'une famille, 17 € pour le second et 0 € ensuite.

  Pour la saison 2018-2019, 2 archers se sont inscrits pour la première fois au club, pour un, un membre de sa famille était déjà inscrit au club.

  Pour la saison 2019-2020, 36 archers se sont inscrits pour la première fois au club.

Saison	*Nombre*	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
2018-2019	1	1ère inscription	25,00 €	25,00 €
	1	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	17,00 €
2019-2020	77	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
	35	1ère inscription	25,00 €	875,00 €
	1	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	17,00 €
	0	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille)	0,00 €	0,00 €
	115		**TOTAL**	**934,00 €**

- Locations arc : 14 archers ont loué un arc débutant au club sur la période Janvier – Juin 2019.

- Subvention de fonctionnement : Tous les ans la mairie de Tournefeuille verse une subvention de fonctionnement. La subvention attribuée pour l'année 2019 est de 1 000 €.
- Subvention de fonctionnement conseil départemental : Le conseil départemental de la Haute Garonne a versé une subvention de fonctionnement de 700 € au club, pour l'aider sur l'engagement des équipes lors de la saison sportive 2019.
- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500 € pour l'école de sport (achat de matériel).
- Subvention du Conseil Régional Occitanie – Sport pour Tous : le club a été notifié de l'attribution d'une subvention de 2 000 € en 2019 pour l'acquisition de petits matériels sportifs.
- Sponsoring : Le club a renouvelé son contrat de partenariat avec le concessionnaire Renault de Tournefeuille de 500 € pour a saison 2019-2020. En plus, il y a le don d'un archer pour 16 €.
- Recettes et dépenses exceptionnelles CE: Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ses salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence (350€ au total).

030 – Frais de fonctionnement

- Fourniture : cartouches d'encre et fournitures administratives.
- Frais bancaires & Intérêts : envois chéquier au domicile, cotisation Carte Bleue. En recettes, les intérêts perçus sur le livret A.
- Frais postaux : achat de timbres.
- Cotisation club FFTA & GESL : le club doit régler une cotisation à la FFTA (20 €), et la cotisation réglée au groupement d'employeur sur l'année 2019 et 2019-2020 (70 €).
- Assurance : Assurance vol. Nous avons été victime d'un vol en mai 2019, nous retrouvons en recette la somme remboursé par l'assurance.
- Mission : AG ligue, Déplacements : paiement d'un repas pour l'assemblée générale de la ligue Midi-Pyrénées, et d'un péage. Pour les autres frais de déplacement, les membres du club ont fait don de leurs frais (291,01 €).
- Internet : Abonnement à Phpnet pour hébergement du site internet.

040 – Commission matériel : Matériel commun & entretien & développement des installations

- Archerie : Theraband®, repose flèches, coupe tube, équerre, colle, résine, nock set…
- Blasons : achat de blasons tri-spots (40cm), 40 cm, 60cm, 80 cm et 122 cm.
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA, des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions données aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues….
- Divers : Boites de rangement, 2 drapeaux, détecteur de métaux et lampe à souder (en remplacement de celui volé), des doubles de clés.
- Provision : En prévision de l'aménagement du boulodrome (livraison en janvier 2020) et du terrain rue du Prat (livraison prévue en septembre 2020), nous avons constitué une provision de 3 000 € qui nous servira à faire face aux dépenses supplémentaires sur l'exercice comptable 2020.
- Divers (entretien, consommable) : réparation de 2 cibles en métal et des cibles sur le terrain, plus du matériel pour réparer les cibles.
- Frais de déplacement Bénévoles : dans le cadre de leur mission les bénévoles peuvent se faire rembourser les frais kilométriques. Aucun bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour les travaux d'entretien des installations. Ils en ont fait don au club.

050 - Équipe technique Club

- Formation Entraîneur 2 : Le club a pris en charge les frais pédagogiques de la formation en 2018, le bénévole a fait don de ces frais de déplacement à l'exception des péages. Le club a pris en charge 1 repas. L'Office Municipal des Sports (OMS) de Tournefeuille et le Comité Départemental de tir à l'arc de Haute-Garonne ont participé au frais de formation à hauteur de 200 € chacun.
- Formation Entraîneur 1 : Le club a pris en charge les frais pédagogiques des deux formations en 2018. Le Comité Départemental de tir à l'arc de Haute-Garonne a participé au frais de formation à hauteur de 400 €. 2 repas ont été financés dans le cadre du renouvellement des diplômes d'entraineurs.
- Formation Assistant entraîneur & Formations continues : Aucun bénévole ou entraîneur n'a participé à de telle formation en 2019.
- Formations autres : 1 archers a suivi une formation sur « Trouver plusieurs sources de financement », les frais de formations ont été pris en charge par l'OMS, et a fait don de ses frais de déplacement. 1 entraineur a fait une formation spécifique pour la catégorie « poussins », le club a pris en charge les frais de déplacement pour 18 €.
- Gratification : une gratification de 55 € a été octroyée aux 3 entraineurs ayant décrochés leur diplôme en 2019.

060 – Achat Groupé

- Tenue : le club fait des achats groupés sur commande des archers pour les tenues de compétitions et des tenues loisirs. En 2019, il y a eu une commande de tenues compétitions et deux des tenues loisirs. Le club a offert aux nouveaux entraineurs et aide-entraineurs un tee-shirt avec la mention « entraineur » aux couleurs du club.
- Documentation générale et technique : la FFTA a édité en 2019 un nouveau livre sur « les clés de la progression », le club a participé à hauteur de 10 € par livre pour les entraineurs qui souhaitaient se le procurer.

Cibles 1 & 2 : Débutants - progression

- Matériel : achat de branches SF premium, de viseurs, de sacs de transport, de cibles en mousse, de dragonnes…
- Frais de déplacement Entraîneur : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entraîner les archers. Ils en ont fait don au club.

Cible 3: Performance

305 – TNJ

- Inscription : aucune demande de remboursement n'a été présentée au club pour une inscription à un Tournoi National Jeune.

310 – Compétition nationale

- Inscription : 2 inscriptions à des championnats de France
- Frais de déplacement Archers : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement des archers par l'intermédiaire du club (dépense – recette équilibré pour le club). Frais de déplacement entraîneurs : aucun entraîneur n'a accompagné les archers.
- Frais hébergement/restauration Entraîneurs : aucun entraîneur n'a accompagné les archers.
- Gratification qualification championnat de France : 2 archers ont reçu 55 € chacun pour s'être qualifiés au championnat de France. Notre archère Championne de France s'est vue attribuer une gratification de 200 € supplémentaire.

320 – D2

- Inscription d'équipe : inscription d'une équipe femme pour la saison 2019-2020.
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et des 2 accompagnateurs sur les 3 manches. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).
- Frais de Hébergement/restauration équipes & accompagnant : des frais de repas et d'hôtellerie pour les archers & accompagnateur sont à la charge du club (dans les limites du règlement intérieur).
- Finale nationale : l'équipe a participé à la finale nationale. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais.
- ANS action femme : une action a été présentée à l'Agence Nationale du Sport (ANS – ex CNDS) pour soutenir la pratique féminine et plus particulièrement l'équipe D2 ; Une subvention de 1500 € a été notifiée en octobre 2019.
- Comité Régional Occitanie (CRTAO) : le comité régional de tir à l'arc verse 250 € aux clubs qui ont une équipe en D2.

320 - DRE

- Inscription de 1 équipe: inscription d'une équipe DRE homme a été faite en novembre 2019 (135 €). pour la saison 2019-2020.
- Frais de Hébergement/restauration accompagnant : des frais de repas et d'hôtellerie pour les accompagnateurs sont pris en charge par le club (dans les limites du règlement intérieur).
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et des 2 accompagnateurs sur les 3 manches. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).
- Finale nationale : l'équipe n'a pas participé à la finale nationale.

340 – Critérium

- Inscription de 1 équipe pour 2 manches : inscription d'une équipe a été faite en novembre 2019 (90 €) pour la saison 2019-2020.
- Inscription de 1 équipe pour finale régionale : inscription d'une équipe pour la finale régionale organisée en juin ou juillet 2020 (45 €, remboursé si l'équipe n'est pas sélectionnée).
- Frais de déplacement sur finale régionale (2 Voitures max) : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et de l'accompagnateur sur les 2 manches et sur la finale. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).

350 – DR Jeune

- Inscription de 2 équipes pour manche : inscription d'une équipe benjamin/minime et d'une équipe cadet/junior a été faite en novembre 2019 (160 € pour les manches et 80 € pour la finale régionale) pour la saison 2019-2020.
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 7 membres des équipes et des 4 accompagnateurs sur les 2 manches et la finale.
- Frais de restauration archers et accompagnant : des frais de repas pour les archers et les accompagnateurs sont pris en charge par le club (dans les limites du règlement intérieur).
- Frais de Hébergement accompagnant : des frais d'hôtellerie pour les accompagnateurs sont pris en charge par le club (dans les limites du règlement intérieur).

360 – Groupe Fita & Fédérale

- Brevet d'État : facture correspondant à l'intervention d'un Brevet d'État (9 fois 2h) pour aider tous les entraineurs du club de tous niveaux.
- Frais de déplacement BE : Le club a pris en charge les frais de déplacement du brevet d'état pour venir entraîner.
- Frais de déplacement Entraîneurs Club : Les entraîneurs bénévoles ont fait don de leur frais pour effectuer les entraînements et le suivi en compétition des archers du groupe.
- Matériel : achat d'une longue vue avec trépied (volés), d'une tente pour les compétitions extérieures, de tubes et flèches à différents spin pour permettre aux archers d'avoir un panel assez large pour les tester en fonction de leur évolution de puissance.

Cible 4: Convivialité et Vie de club

- Achats alimentaires: Galettes pour l'AGO, achat pour célébration des champions, et les animations (bonbons pour Halloween)…
- Tir du Roy: participation de 70 personnes au repas (15 € par repas). Soit un total de recette de 1 050 €. Achat de salades, grillades, gâteaux et boisson, et verre souvenir.
- Repas AG : 46 repas à 20 € et 4 repas à 11 €, pris au restaurant Le Concerto après l'assemblée générale (équilibre recette/dépense). Le club a offert le repas au Président du Comité Départemental de Tir à l'arc de Haute-Garonne. 1 repas a été réglé en décembre 2019 pour l'AG du 1er février 2020.
- Repas journée tir à l'arc : Participation de 42 adultes ou jeune de plus de 10 ans au repas (10 € par repas) soit 420 € de recettes. Achat de salades, grillade, gâteau.
- Repas comité de Direction : Repas pris par les membres du Comité de Direction avant les réunions.
- Animation – Divers : Achats pour les animations de Mardi Gras, le Pro/AM, du printemps et de Noël.

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 1 324h30 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions.
Ce montant tient compte aussi des 164h heures passées par les membres du club pour l'entretien des installations. Ces heures sont revalorisées au taux du SMIC horaire soit 10,03 €. Ce taux est multiplié par 1,5 pour le temps passé par les entraineurs diplômés :

Groupe Débutants	Entraineurs diplômés	124h30 à 10,03 € x 1,5	1 873,10 €
	Aide-entraineurs	201h30 à 10,03 €	2 021,05 €
Equipes compétitions	Entraineurs diplômés	587h30 à 10,03 € x 1,5	8 838,94 €
	Aide-entraineurs	247h à 10,03 €	2 477,41 €
Entretien des installations		164 h x 10,03 €	1 644,62 €
Total			**16 855,42 €**

Intitulé	BUDGET REEL 2019 Dépenses	Recettes
Fonctionnement	***14 414,66 €***	***22 261,30 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	6 455,50 €	19 215,50 €
cotisation FFTA	6 105,50 €	6 105,50 €
cotisation club		6 410,00 €
droit d'entrée		934,00 €
Location arc		700,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemental		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		500,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional (2019)		2 000,00 €
Sponsoring		516,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	350,00 €	350,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	793,50 €	623,27 €
Fourniture	146,92 €	
Frais bancaires & Interêts	53,10 €	102,96 €
Frais postaux	25,33 €	
Cotisation club FFTA & GESL	90,00 €	
Assurance	111,06 €	229,30 €
Mission : AG ligue, Déplacements, représentations	314,01 €	291,01 €
internet	53,08 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpement des installations	5 110,71 €	64,51 €
Archerie	717,32 €	
Blasons	225,80 €	
Distinctions fédérales	399,40 €	
Divers	324,56 €	
Provosion et reprise de provision	3 000,00 €	
Divers (entretien, consommable)	379,12 €	
Frais de déplacement	64,51 €	64,51 €
050 - Equipe technique Club	425,73 €	959,08 €
Formation Entraineur 2 - 4 WE Carcassonne	236,73 €	559,08 €
Frais pédagogigue		400,00 €
Frais de déplacement	224,73 €	159,08 €
Frais hébergement/restauration	12,00 €	
Formation 2xEntraineur 1 - 4 WE Toulouse	24,00 €	400,00 €
Frais pédagogigue		400,00 €
Frais de déplacement		
Frais hébergement/restauration	24,00 €	
Formation 2xAssistant Ent + 2x Fomation Cont		
Gratification réussite diplôme entraineur	165,00 €	
055 - Formations autres	48,94 €	30,94 €
Frais pédagogigue	20,00 €	20,00 €
Frais de déplacement	28,94 €	10,94 €
Frais hébergement/restauration		
060 - Achat Groupé	1 580,28 €	1 368,00 €
Tenue	1 360,28 €	1 233,00 €
Vêtements loisirs	1 158,00 €	1 129,00 €
Tee-shirt Entraineur	69,48 €	
Vêtements compétition	132,80 €	104,00 €
Documentation générale et technique	220,00 €	135,00 €
Livres FFTA	220,00 €	135,00 €
Goodies		

Intitulé	BUDGET REEL 2019 Dépenses	BUDGET REEL 2019 Recettes
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***2 199,18 €***	***583,30 €***
Matériel	1 615,88 €	
Frais de déplacement Entraîneur	583,30 €	583,30 €
Cible 3 : Performance	***8 580,58 €***	***4 740,11 €***
300 - Frais de déplacement entraineur pour entrainements	315,00 €	315,00 €
305 - Tournois Nationaux Jeunes		
310 - Competition nationale (chpt de France)	553,00 €	205,00 €
Inscription aux chpt de France	38,00 €	
Frais de déplacement Archers	205,00 €	205,00 €
Frais de déplacement entraîneur		
Gratification qualification chpt de France	310,00 €	
320 - D2	3 517,44 €	3 475,25 €
Inscription d'équipe	320,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches	2 140,24 €	1 271,65 €
Frais de deplacement sur finale Nationale	1 057,20 €	453,60 €
CNDS : action femme		1 500,00 €
Comité regional Occitanie - CRTAO		250,00 €
330 - DRE	573,46 €	165,83 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	135,00 €	
Inscription de 1 équipe sur la finale Nationale		
Frais de déplacement équipes - 3 manches	438,46 €	165,83 €
Frais de deplacement sur finale Nationale		
340 - Critérium	262,87 €	74,41 €
Inscription de équipe pour 2 manches	90,00 €	
Inscription de équipe pour finale regionale	45,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches	89,81 €	74,41 €
Frais de deplacement sur finale regionale	38,06 €	
350 - TAE Jeunes	1 398,48 €	116,55 €
Inscription de 2 équipes pour 2 manches	160,00 €	
Inscription de 2 équipes pour finale regionale	80,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches	603,80 €	116,55 €
Frais de deplacement sur finale regionale	554,68 €	
360 - TAE Adultes	1 960,33 €	388,07 €
Brevet d'Etat (14x2h30)- prise en charge 4h par CD31	772,56 €	160,00 €
Frais de déplacement BE	72,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	228,07 €	228,07 €
Matériel	887,70 €	
370 - reprise de Réserves pour les phases finales		
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***3 140,76 €***	***2 504,00 €***
Achats alimentaires	255,26 €	50,00 €
Tir du Roy	900,85 €	1 050,00 €
Tir du Roy	92,42 €	
Repas AG	984,00 €	964,00 €
Repas AG 2020	20,00 €	20,00 €
Repas journée tir à l'arc	405,67 €	420,00 €
Repas Comité de Direction	366,60 €	
Animation - Divers	115,96 €	
TOTAL (hors contribution volontaire)	**28 335,18 €**	**30 088,71 €**
Contribution volontaire en nature	***16 855,42 €***	***16 855,42 €***
Débutants	3 894,15 €	3 894,15 €
Equipes compétitions	11 316,35 €	11 316,35 €
Entr, et devel, des installations	1 644,92 €	1 644,92 €
TOTAL	**45 190,60 €**	**46 944,13 €**

III - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association en pages 11 et 12.

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2019 : du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019

60 - Achats	**10 946,70 €**	
601 & 602. Achats stockés	- €	
604. Achats d'études et prestations de services	1 660,56 €	
6041. Places pour compétition		*888,00 €*
6043. Prestations de BE		*772,56 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	3 771,26 €	
6051. Matériels d'archerie		*3 220,90 €*
6052. Blason		*225,80 €*
6055. Divers pour archerie		*324,56 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	925,44 €	
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements		*379,12 €*
6064. Fournitures administratives		*146,92 €*
6068. Autres matières et fournitures		*399,40 €*
607. Achats de marchandises	4 589,44 €	
6071. Achats alimentaires		*2 545,78 €*
6072. Achats textiles		*- €*
60721. Achats Vêtements loisirs		*1 158,00 €*
60722. Achats Tee-shirt Entraineur		*69,48 €*
60723. Achats Vêtement compétitions		*132,80 €*
6073. Achats divers		*475,00 €*
6075. Achats divers animations		*208,38 €*
61 - Services extérieurs :	**331,06 €**	
616. Primes d'assurance :	111,06 €	
618. Divers :	220,00 €	
6183. Documentation technique		*220,00 €*
62 - Autres services extérieurs :	**7 491,92 €**	
625. Déplacements, missions et réceptions	6 993,81 €	
6251. Voyages et déplacements		*6 957,81 €*
6256. Missions		*36,00 €*
6257. Réceptions		*- €*
626. Frais postaux et télécommunication :	78,41 €	
6263. Affranchissement		*25,33 €*
6265. Téléphone / Internet		*53,08 €*
627. Frais bancaires	53,10 €	
628. Autres services extérieurs	366,60 €	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**	
64 - Charges de personnel	**- €**	
65. Autres charges de gestion courante	**6 195,50 €**	
651. Redevance pour concessions; brevets, marques, logiciels, droits	- €	
658. Charges diverses de gestion courante	6 195,50 €	
6586. Cotisations liées à la vie statutaire		*6 195,50 €*
66 - Charges financières	**- €**	
67 - Charges exceptionnelles :	**350,00 €**	
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**3 020,00 €**	
69 - Impots sur les sociétés	**- €**	
TOTAL	**28 335,18 €**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**16 855,42 €**
861. Secours en nature	0,00 €
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	0,00 €
873. Personnel benevol	16 855,42 €

TOTAL	**45 190,60 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2019 : du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**2 068,00 €**	
707. Ventes de marchandises	1 368,00 €	
7071. Ventes boutique		*0,00 €*
70721. Ventes tenue loisir		*1 129,00 €*
70723. Ventes tenue compétition		*104,00 €*
7073. Ventes divers		*0,00 €*
7079. Vente livre FFTA		*135,00 €*
708. Produits des activités annexes	700,00 €	
7083. Location des arcs aux archers		*700,00 €*
74 - Subventions de fonctionnement	**7 588,60 €**	
741. Subventions affectées :	5 888,60 €	
7411. CNDS		*1 500,00 €*
7412. Région		*2 000,00 €*
7413. Département		*500,00 €*
7415. OMS		*1 478,60 €*
7416. CD31		*160,00 €*
7417, Comit régional tir à l'arc		*250,00 €*
742. Subventions non affectées :	1 700,00 €	
7423. Département		*700,00 €*
7424. Commune		*1 000,00 €*
75 - Autres produits de gestion courante	**19 749,85 €**	
754. Collecte	2 504,00 €	
7541. Collecte pour repas		*2 454,00 €*
756. Cotisations	13 449,50 €	
7561. Cotisation FFTA		*6 105,50 €*
7562. Cotisation Club		*6 410,00 €*
7563. Droit d'entrée		*934,00 €*
758. Dons	3 796,35 €	
7581. Dons frais de déplacement		*3 280,35 €*
7582. Dons		*516,00 €*
76 - Produits financiers	**102,96 €**	
77 - Produits exceptionnels	**579,30 €**	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	**0,00 €**	
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**30 088,71 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**16 855,42 €**
871. Bénévolat	16 855,42 €
872. Prestation en nature	0,00 €
873. Dons en nature	0,00 €

TOTAL	**46 944,13 €**

Montant de Charges	*45 190,60 €*
Montant des Produits	*46 944,13 €*
Excédent de l'exercice 2019	**1 753,53 €**

IV – Bilan au 31/12/2019

				Compagnie d'Archers Du Touch		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2019				Exercice :	2019	2018
AU :	31/12/2019				Durée :	12	12

BILAN ACTIF	Brut 2019	Amortissents 2019	Net 2019	Exercice N-1 2018	***BILAN PASSIF***	Exercice N 2019	Exercice N-1 2018
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**		
					Fonds propres :		
- Immobilisations incorporelles					- Réserves	2 025,18	
- Immobilisations corporelles					- Report à nouveau	7 800,68	7 800,68
- Immobilisations financières					**- Résultat de l'exercice**	**1 753,53**	2 025,18
TOTAL I					**TOTAL I**	**11 579,39**	**9 825,86**
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	6 990,00	3 970,00
- Disponibilés (autres que caisse et livret)	2 073,00		2 073,00	1 740,56	**TOTAL II**	**6 990,00**	**3 970,00**
- Caisse	394,11		394,11	392,44	**FONDS DEDIES**		
- Livret	16 102,28		16 102,28	11 662,86	**DETTES**		
TOTAL II	**18 569,39**		**18 569,39**	**13 795,86**	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an		
					- Fournisseurs et comptes rattachés		
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF					**TOTAL III**		
- Charges constatées d'avances					**COMPTES DE REGULARISATION PASSIF**		
					- Produits constates d'avance		
TOTAL III					**TOTAL IV**		
TOTAL ACTIF	**18 569,39**		**18 569,39**	**13 795,86**	**TOTAL PASSIF**	**18 569,39**	**13 795,86**

L'Assemblée Générale du 1er février 2020 a voté l'affectation en Réserves, du Résultat 2019 d'un montant de 1 753,53 €, et le « Report à nouveau » pour 7 800,28 €.

IV – Budget prévisionnel 2020

Intitulé	Budget Previsionnel 2020 (voté de l'AG du 01/02/2020) Dépenses	Recettes
Fonctionnement	***13 063,00 €***	***22 850,00 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	5 750,00 €	17 950,00 €
cotisation FFTA	5 600,00 €	5 600,00 €
cotisation club		5 800,00 €
droit d'entrée		700,00 €
Location arc		1 050,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemental -		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		450,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional -		2 000,00 €
Sponsoring		500,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	150,00 €	150,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	903,00 €	100,00 €
Fourniture	80,00 €	
Frais bancaires & Interêts	58,00 €	100,00 €
Frais postaux	30,00 €	
Cotisation club FFTA & GESL	98,00 €	
Assurance *(64,06 € annuel sur 8 mois puis 117,88 € annuel sur 4 mois)*	82,00 €	
Mission : AG CRTAO, Déplacements, représentations	500,00 €	
internet	55,00 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpement des installations	4 330,00 €	3 000,00 €
Archerie	200,00 €	
Blasons	230,00 €	
Distinctions fédérales	400,00 €	
Divers pour archerie	200,00 €	
Matériel et aménagement pour le boulodrome et le terrain rue du Prat	3 000,00 €	
reprise de provision 2019		3 000,00 €
Divers (entretien, consommable) Fournitures d'entretien et de petits équipements	300,00 €	
050 - Equipe technique Club	480,00 €	200,00 €
Formation continue Entraineur	74,00 €	
Frais pédagogigue		
Frais de déplacement	50,00 €	
Frais hébergement/restauration	24,00 €	
Formation Entraineur	286,00 €	200,00 €
Frais pédagogigue	200,00 €	200,00 €
Frais de déplacement	50,00 €	
Frais hébergement/restauration	36,00 €	
Formation Assistant Entraineur	*120,00 €*	
Frais pédagogigue	120,00 €	
Gratification réussite diplôme entraineur		
055 - Formations autres		
060 - Achat Groupé	1 600,00 €	1 600,00 €
Tenue	1 600,00 €	1 500,00 €
Documentation générale et technique		
Goodies		100,00 €
Porte Clés (prix 5€ - 20 ventes)		100,00 €

(suite page suivante....)

Intitulé	Budget Previsionnel 2020 (voté de l'AG du 01/02/2020) Dépenses	Recettes
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***1 100,00 €***	
Matériel	1 000,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €	
Cible 3 : Performance	***14 268,60 €***	***6 431,60 €***
305 - Tournois Nationaux Jeunes	950,00 €	
Inscription TNJ	120,00 €	
Frais hébergement/restauration Entraineur	830,00 €	
Frais deplacement entraineur		
310 - Competition nationale (chpt de France)	790,00 €	
Inscription aux chpt de France	120,00 €	
Frais de déplacement Archers		
Frais de déplacement entraîneur	340,00 €	
Gratification qualification chpt de France	330,00 €	
320 - D2	3 512,00 €	2 096,00 €
Inscription d'équipe	320,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches	1 750,00 €	
Frais de deplacement sur finale Nationale	1 442,00 €	346,00 €
ANS (ex CNDS) : action femme		1 500,00 €
Comité regional Occitanie - CRTAO		250,00 €
330 - DRE	2 555,00 €	346,00 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	135,00 €	
Inscription de 1 équipe sur la finale Nationale	120,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches	1 178,00 €	
Frais de deplacement sur finale Nationale	1 122,00 €	346,00 €
340 - Critérium	1 108,60 €	
Inscription de équipe pour manche	90,00 €	
Inscription de équipe pour finale regionale	45,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches	385,60 €	
Frais de deplacement sur finale regionale	588,00 €	
350 - DRJ TAE Jeunes	2 955,00 €	
Inscription de 2 équipes pour manche	160,00 €	
Inscription de 2 équipes pour finale regionale	80,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches	1 988,00 €	
Frais de deplacement sur finale regionale	727,00 €	
360 - TAE Adultes	2 398,00 €	170,00 €
Brevet d'Etat (14x2h30)- prise en charge 4h par CD31	1 498,00 €	170,00 €
Frais de déplacement BE	100,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	100,00 €	
Matériel	700,00 €	
370 - reprise de Provisions pour les phases finales		**3 819,60 €**
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***2 550,00 €***	***1 700,00 €***
Achats alimentaires	150,00 €	
Tir du Roy	700,00 €	700,00 €
Repas AG	700,00 €	700,00 €
Repas 6éme journée tir à l'arc	300,00 €	300,00 €
Repas Comité de Direction	400,00 €	
Animation - Divers	300,00 €	
TOTAL (hors contribution volontaire)	**30 981,60 €**	**30 981,60 €**
Contribution volontaire en nature	***8 000,00 €***	***8 000,00 €***
Débutants	4 000,00 €	4 000,00 €
Equipes compétitions	3 000,00 €	3 000,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	**38 981,60 €**	**38 981,60 €**